

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	X		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAUT Anne	X		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON Élodie			
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques			
	Mme LARGANT Eliane			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT Evelyne			
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel			
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia a donné pouvoir à M. DUVAL (Courdimanche)	X		X
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	X		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	X		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian			
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette, Abs excusée			
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe		X	
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis			
	Mme PICOT Laurence			
	Mme BOURDON Claudine			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique, Abs excusé			
	M. OLLIVIER Jean-Philippe, Abs excusé			
	M. GARCIA José		X	
Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude a le pouvoir de Mme Bergdolt (Boutigny)	X		
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX Amandine			
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT Laurence			
	M. VAUDRY Frantz			
	M. DURAND Fabrice a donné pouvoir à M. Simonnot (Moigny)		X	X

Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre			
	M. GARNIER Guillaume			
	M. COURTOIS Pascal			
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure			
	Mme BILLOQUET Caroline			
	Mme MAUPIN Shirley			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd			
	M. LESOURD Yann			
	M. BONINE Pascal		X	
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald			
	M. PIC Thomas			
	HUREAU Jean-Baptiste			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent	X		
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURAQUET Brigitte abs excusée			
	M. CROSNIER Guy			
	Mme RETHO Aude			
Maise (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude	X		
	M. PONAMAN Rudy			
	Mme DAMIDE Cécile			
Marolles en Beauce (CAESE)	Mme GEYER Line			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand			
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier		X	
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie a le pouvoir de M. Lefevre (Soisy)	X		
	Mme FERLAY Amélie			
	M. BOULEY Bernard			
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal a le pouvoir de M. Durand (Dannemois)	X		
	M. FOUCHER Yannick		X	
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel	X		
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques	X		
	M. COUDER Christophe		X	
	M. DELECOUR Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé			
	Mme BRIDET Lucile			
	M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc			
	M. PAGES Patrick			
	Mme GOURIO Lorène			
Puisselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien	X		
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal	X		
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			



Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves			
	Mme BOURDON Corinne			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. LEFEVRE Franck (Maire) a donné pouvoir à M. ANNA (Milly)	X		X
Valpuseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	X		
	M. NEAU Fabrice	X		
	Mme CABILLON Mélanie			

## ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du dernier compte rendu.
- 2- Modification délégués SIRTOM et SIREDOM commune d'Ichy
- 3- Ratio avancement de grade
- 4- Grilles tarifaires 2025
- 5- Subvention – Région Ile de France
  - Composteurs
  - TEOMi
  - BAV
  - Caméra vidéo surveillance
- 6- Passage 0.5 OM
- 7- Délai blocage badges accès déchetterie (SIREDOM)
- 8- Divers
  - Point piège photo
  - Graphiques Coûts/Taux

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 30

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM délégué et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie la commune d'Oncy sur École de nous accueillir.

Le Président demande au comité l'ajout d'un point supplémentaire (n°7) concernant le délai de blocage des badges d'accès aux déchetteries (SIREDOM).

- Le comité syndical à l'unanimité, autorise le rajout de ce point supplémentaire.

Madame Anne THIBAUT, Maire et déléguée de la commune d'Arville est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 19 septembre 2024, puis sera proposé leur approbation, avec ou sans modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité, Approuve le dernier compte rendu du 19 septembre 2024 sans observation.

## **2. MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SIREDOM ET SIRTOM**

Sur proposition de la commune d'Ichy, M. le Président a informé que Mrs Thomas PIC et Jean-Baptiste HUREAU remplaceront M. Hervé JACQUESSON et Mme Cynthia CHEREAU en tant que délégués suppléants au sein du SIREDOM et du SIRTOM.

Le Président a déclaré les installer dans leur fonction.

La délibération sera adressée au SIREDOM qui sera confirmée lors d'un prochain Comité en son sein.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité, Adopte l'installation des nouveaux délégués du SIRTOM et du SIREDOM pour la commune d'Ichy.

## **3. DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Dans le cadre d'un avancement de grade, il été proposé au comité de fixer un ratio de 100 % l'accès à l'ensemble des grades d'avancement pour les 2 agents concernés.

Le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe un ratio de 100 % à l'ensemble des grades d'avancement.

## **4. GRILLES TARIFAIRES 2025**

M. le Président a proposé d'adopter la grille tarifaire avec une augmentation du prix du rouleau, et du traitement. Les tarifs du coût de la part variable et levées supplémentaires, ont été proposés sans augmentation.

ÉVOLUTION TARIFS PART VARIABLE										
	140 L		240 L		360 L		660 L		SACS ROUGES	
	P V	LEVÉE SUPL	P V	LEVÉE SUPL	P V	LEVÉE SUPL	P V	LEVÉE SUPL	Rouleau	Traitement
2016	15,00 €	1,10 €	26,00 €	2,40 €	39,00 €	3,60 €	71,00 €	6,60 €	5,00 €	9,00 €
2017	15,00 €	1,40 €	26,00 €	2,40 €	39,00 €	3,60 €	71,00 €	6,60 €	5,00 €	9,00 €
2018	15,00 €	1,70 €	26,00 €	2,90 €	39,00 €	4,30 €	71,00 €	7,90 €	5,00 €	9,00 €
2019	15,00 €	1,70 €	26,00 €	2,90 €	39,00 €	4,30 €	71,00 €	7,90 €	5,00 €	9,00 €
2020	16,50 €	3,40 €	28,60 €	5,80 €	42,90 €	8,60 €	78,10 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2021	20,00 €	3,40 €	34,00 €	5,80 €	51,00 €	8,60 €	94,00 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2022	20,00 €	3,40 €	34,00 €	5,80 €	51,00 €	8,60 €	94,00 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2023	20,00 €	3,40 €	34,00 €	5,80 €	51,00 €	8,60 €	94,00 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2024	20,00 €	3,74 €	34,00 €	6,38 €	51,00 €	9,46 €	94,00 €	17,38 €	5,00 €	10,00 €
2025	20,00 €	3,74 €	34,00 €	6,38 €	51,00 €	9,46 €	94,00 €	17,38 €	6,00 €	11,00 €

Il a été proposé au comité de désormais facturer les bacs à prix coûtant car nous constatons que nous sommes les derniers à faire tout gratuit, et selon la grille tarifaire ci-dessous dans le cadre :

- D'une nouvelle dotation
- D'un changement de volume
- D'une perte ou vol

Cette facturation concerne l'ensemble des usagers, les entreprises et les commerces. Celle-ci ne sera pas appliquée en cas de dégradations de collecte et reste gratuit pour les collectivités locales.

GRILLE TARIFAIRE DOTATION BACS OM ET TRI	
VOLUME BACS	TARIFS/€
140 L	47
240 L	48
360 L	71
660 L	190

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité, Adopte les grilles tarifaires 2025 ci-dessus.

## **5. SUBVENTIONS RÉGION – COMPOSTEURS / RENOUELEMENT DES BACS / AQUISITION DE BAV / ACQUISITION DE CAMÉRAS**

Monsieur le Président a informé le comité que les projets suivants sont éligibles à une aide de la Région Ile de France à hauteur de 35 % pour les composteurs, les bacs et les bornes apports volontaires avec une base subventionnable de 250 000 € HT, de 80 % pour les caméras sans plafond.

- Dotation des composteurs individuels et bio seaux pour un coût prévisionnel de 139 050 € HT soit 166 860 € TTC pour une quantité de 3 000 composteurs, la subvention représente 48 667.50 €.
- Renouvellement des bacs pour un coût prévisionnel de 250 000.00 € HT soit 300 000 € TTC, la subvention représente 87 500.00 €.
- Acquisition de BAV pour un coût prévisionnel de 279 250.00 € HT soit 335 100.00 € TTC, pour une quantité de 25 BAV, la subvention représente 97 737.50 €.
- Acquisition de caméras pour un coût prévisionnel de 180 720.00 € HT soit 216 864.00 € TTC, la subvention (80%) représente 144 576.00 €.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte les projets suivants :

- Acquisition des composteurs - pour un montant de 139 050.00 € HT
- Renouvellement des bacs pour un montant de 250 000.00 € HT
- Acquisition de BAV pour un montant de 279 250.00 € HT
- Acquisition de caméras pour un montant de 180 720.00 € HT

Adopte le plan de financement selon une commande ouverte sur 3 ans sur la base ci-dessous :

	Dépenses €		Recettes €	
	Montant HT	Montant TTC	Région	Autofinancement
Composteurs	139 050,00	166 860,00	48 667,50	90 820,79
BACS	250 000,00	300 000,00	87 500,00	163 288,00
BAV	279 250,00	335 100,00	97 737,50	182 392,70
Caméras	180 720,00	216 864,00	144 576,00	36 713,63
FCTVA N-2				167 127,88
<b>TOTAL</b>	<b>849 020,00</b>	<b>1 018 824,00</b>	<b>378 481,00</b>	<b>473 215,12</b>

Sollicite une subvention de 378 481.00 € correspondante à l'ensemble des projets auprès de la Région Ile de France et charge le Président de réaliser toutes les formalités.

## **6. PASSAGE 0.5 POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET EN 1 POUR LES EMBALLAGES**

Le Président a informé le comité qu'un accord a été donné par la Préfecture en date du 4 novembre 2024.

A l'issue de cet accord, il a été proposé au comité la modification de la fréquence des collectes des ordures ménagères résiduelles pour l'ensemble des communes du territoire à l'exception des communes de Milly la Forêt, Maisse et Boutigny (communes de + de 2 000/hab).

Le Comité, après en avoir délibéré par 3 Voix contre (Valpuseaux, Courances, Gironville), 1 abstention (Larchant), autorise cette modification.



Un planning des tournées va être élaboré par la société ESD dans les meilleurs délais pour une mise en place éventuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une communication devra être faite auprès des habitants.

## 7. BLOCAGE BADGES ACCÈS DÉCHETTERIES (SIREDOM)

Dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel ECOCITO, il est prévu de mettre en place un système de blocage des cartes lorsque les utilisateurs ne fournissent pas de justificatif de domicile.

Il est proposé au comité un blocage soit le :

- 1<sup>er</sup> avril 2026 pour le choix de 1 an
- 1<sup>er</sup> avril 2027 pour le choix de 2 ans
- 1<sup>er</sup> avril 2028 pour le de 3 ans.

Le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité, opte pour la date du 1<sup>er</sup> avril 2026.

La présente délibération sera adressée au SIREDOM.

## 8. DIVERS

- Point piège photo

Le président a sollicité un retour sur la mise en place des pièges photo.

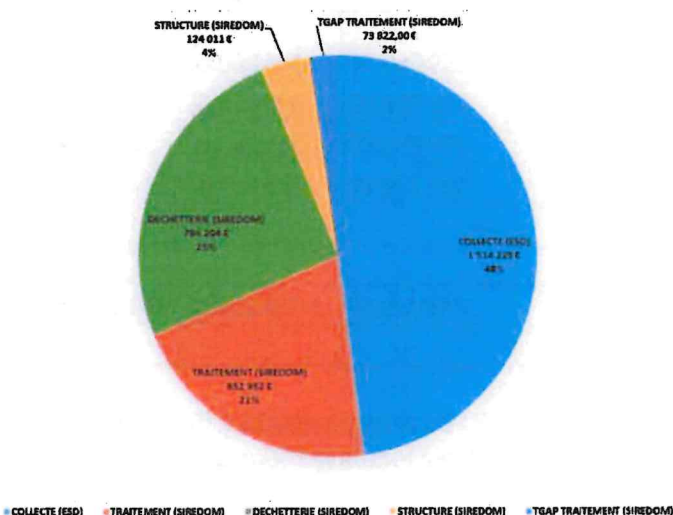
Il en ressort que l'utilisation est contraignante et demande du personnel pour exploiter les données.

- Graphiques Coûts/Taux

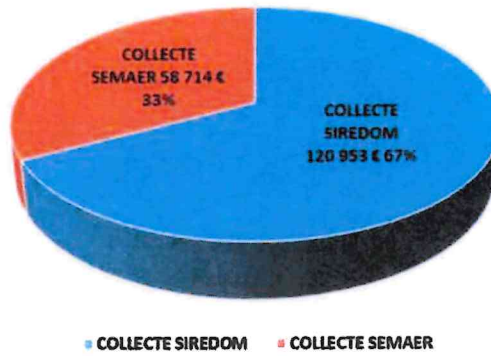
Le Président a commenté les graphiques :

Des coûts de la collecte TTC (ESD) et du traitement TTC (SIREDOM) pour l'année 2024.

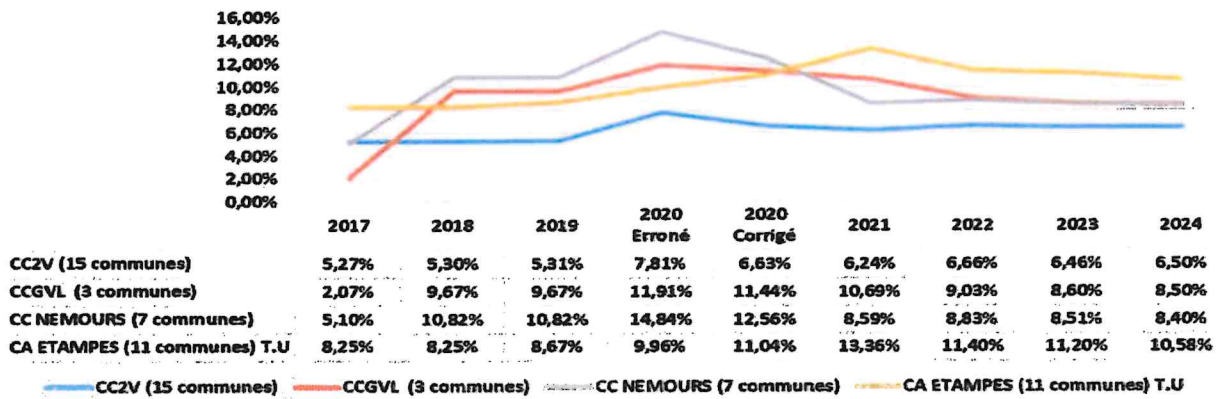
Il est constaté que le coût du traitement est quasi à l'équilibre à celui du coût du traitement, que le coût du nouveau prestataire de collecte des BAV est inférieur à celui du SIREDOM, en moyenne, soit un constat d'environ (- 9 500 €/mois), ce qui devrait engendrer un gain d'environ 100 000 €/an en 2025.



En effet, le coût de la collecte des BAV au 30 septembre 2024 est de 179 667 € (5 mois SIREDOM), (4 mois SEMAER). Les coûts ramenés au mois font apparaître un coût de 24 190 € facturé par le SIREDOM contre 14 678 € facturé par SEMAER.

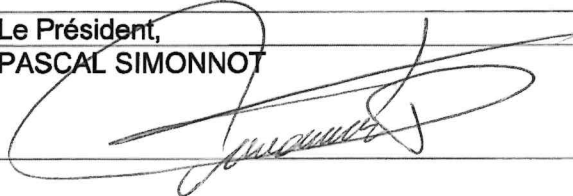
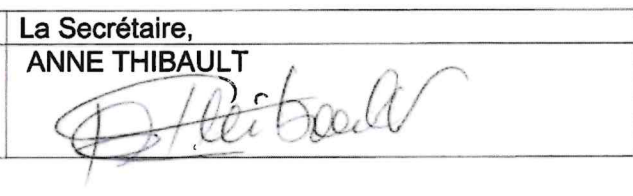


Des taux de la taxe d'ordures ménagères de 2018 à 2024 :



Cette courbe montre que les taux sont stables depuis plusieurs années voir à la baisse sur les 2 dernières années. Les taux indiqués pour la communauté d'agglomération d'Etampes ne reflètent pas les taux par communes du fait que cette EPCI applique par choix un taux unique sur l'ensemble de son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 H 00.

Le Président, <b>PASCAL SIMONNOT</b> 	La Secrétaire, <b>ANNE THIBAUT</b> 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

